



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Council 169/08

7 avril 2008  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
100<sup>e</sup> session  
19 – 23 mai 2008  
Londres, Angleterre

**Projet de mandat du Comité des projets**

### **Contexte**

Le présent document contient le projet de mandat du Comité des projets établi en vertu de l'Article 28 de l'Accord international de 2007 sur le Café.

### **Mesure à prendre**

Le Conseil est invité à examiner ce document.

## **COMITÉ DES PROJETS**

### **PROJET DE MANDAT**

#### **Objectif**

1. Le Comité examine les questions ayant trait à la soumission, l'évaluation, l'approbation, l'établissement des priorités et le financement des projets ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation et la large diffusion de leurs résultats ; il soumet ses recommandations au Conseil.
2. Les activités du Comité comprennent notamment :
  - a) la définition de domaines prioritaires d'appui aux projets ;
  - b) les procédures de soumission et d'approbation des projets ;
  - c) le suivi et l'évaluation des projets au moyen d'une analyse dynamique des principales étapes du cycle des projets :
    - i) identification ;
    - ii) préparation et analyse ;
    - iii) examen préalable ;
    - iv) supervision et évaluation intermédiaire ; et
    - v) arrêt progressif des opérations et diffusion des résultats.
  - d) le financement des projets et la coopération avec les organismes pertinents, notamment :
    - i) identification des bailleurs de fonds potentiels ; et
    - ii) définition des objectifs et des mécanismes de coopération.

#### **Composition**

3. Le Comité est composé de [six] [huit] représentants des Membres exportateurs et de [six] [huit] représentants des Membres importateurs, nommés pour un mandat d'un an par le Conseil à sa dernière session de l'année caféière.
4. Les réunions du Comité sont ouvertes à tous les Membres.

5. Les représentants du Comité consultatif du secteur privé sont invités à assister aux réunions du Comité à titre d'observateurs permanents. À l'invitation du président, les représentants des pays non membres et des organisations pertinentes peuvent participer en tant qu'observateurs.

### **Bureau du Comité**

6. À sa dernière réunion de l'année caféière, le Comité nomme son président et son vice-président pour un mandat d'un an. La présidence et la vice-présidence du Comité sont assurées alternativement par les deux catégories de Membres.

### **Réunions/procédures**

7. Le Comité se réunit normalement au siège de l'Organisation pendant les sessions ordinaires du Conseil.

8. Le Comité fonctionne dans les langues officielles de l'Organisation.

9. Le Comité arrête son ordre du jour.

10. Le Comité arrête son règlement intérieur.

11. Le Comité peut créer des groupes de travail pour faciliter ses travaux.

12. Le président du Comité fait rapport au Conseil.

### **Quorum**

13. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence de [...] représentants des Membres exportateurs et [...] représentants des Membres importateurs.